

N° FIN/2012/24

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 février 2012	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	15 février 2012	communautaires
		En exercice: 49
		Présents : 46
		Votants : 47

Séance du 23 février 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi vingt trois février deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle polyvalente de Chamvres, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Michèle NANGOT (suppléante), Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAIN, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Hervé DESCHAMPS, suppléé par Mme Michèle NANGOT
Madame Manuelle MOINE suppléée par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Claude GRUET, a donné son pouvoir à M. Michel KOZEL
Madame Eliette ITALIANO
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : adoption du budget primitif du budget annexe UR 18 pour 2012



N° FIN/2012/24	Conseil communautaire du 23 février 2012
----------------	---

OBJET : adoption du budget primitif du budget annexe UR 18 pour 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable des membres de la commission des finances et
transfert de charges réunie le 13 février 2012
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 13 février 2012

Le projet de budget primitif de l'UR18 pour l'exercice 2012(hors
excédent reporté et restes à réaliser) s'équilibre en recettes et en
dépenses comme suit :

⇒ **22 110 €** en section de fonctionnement. La répartition par chapitre est
la suivante :

DEPENSES

chapitre	Libellé	Proposition budget primitif
66	CHARGES FINANCIERES	10 573,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 537,00
	DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	22 110,00

RECETTES

chapitre	Libellé	Proposition budget primitif
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATION	22 110,00
	RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	22 110,00

⇒ **11 537 €** en section d'investissement. La répartition par chapitre est la
suivante :

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	Proposition budget primitif
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 537,00
	DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	11 537,00

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	Proposition budget primitif
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 537,00
	RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	11 537,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'UR 18 de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'exercice 2012 tel qu'il est présenté.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
du Jovinien

Date de réception
par la Préfecture : 26/03/2012
date de publication : 27/03/2012

PRÉFECTURE DE L'YONNE
26 MARS 2012
ARRIVÉE